

# Avis de TMX relatif à la négociation boursière

## Améliorations apportées aux fonctions de négociation – T2 2019

Le Groupe TMX est heureux de fournir des renseignements techniques en ce qui concerne différentes améliorations apportées aux fonctions de négociation à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de croissance TSX (TSXV) et à la Bourse Alpha TSX (TSXA), ainsi que pour les améliorations proposées du système d'ordres au dernier cours (ODC) de la TSX et de la TSXV, lesquelles ont été communiquées dans l'avis relatif à la négociation boursière [2018-034](#). Les améliorations proposées du système d'ODC doivent préalablement être approuvées par les autorités de réglementation.

Le déploiement dans l'environnement d'essai est prévu le 7 décembre 2018. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour le deuxième trimestre de 2019, sous réserve de l'obtention de l'approbation réglementaire. Un avis sera publié ultérieurement pour annoncer la date de mise en œuvre dans le système de production.

Il est maintenant possible de consulter les nouvelles spécifications de saisie d'ordres et de diffusion de données qui tiennent compte de ces améliorations à partir du [TMX Webstore](#).

Une version actualisée du *Guide des types d'ordres et des fonctionnalités* sera également publiée au cours des prochaines semaines afin de mettre en évidence les modifications apportées, le cas échéant.

### **Améliorations apportées au système d'ODC**

Grâce à l'instauration du type d'ordre de réduction du déséquilibre à la clôture (RDC), les participants auront la possibilité de fournir de la liquidité additionnelle à la clôture en participant seulement au contrebalancement d'un déséquilibre résiduel à l'enchère de clôture. De la même

manière, le fait de rendre admissibles à l'enchère de clôture les ordres cachés à cours limité inscrits dans le registre des ordres réguliers de la TSX et de la TSXV contribuera à améliorer l'efficacité de la clôture et à atténuer la volatilité des cours.

### **Saisie d'ordres visant des lots mixtes pour les ordres SDL, les ordres cachés IOC et les ordres iceberg**

Des changements sont apportés pour lever la restriction faisant en sorte que certains types d'ordres doivent viser au moins un lot régulier. Ce changement permettra aux participants de saisir des ordres Seek Dark Liquidity (SDL) et des ordres cachés « immédiat ou annulation » (IOC) à cours non fixé visant des lots mixtes. De même, la restriction relative aux lots réguliers sera levée pour les ordres iceberg afin de permettre la saisie d'ordres visant des lots mixtes.

Ces changements permettront d'aligner davantage les fonctions offertes par les marchés de TMX sur celles des autres marchés canadiens.

### **Résumé des principales modifications d'ordre technique**

Caractéristique	Description
Introduction d'un nouveau type d'ordre de réduction du déséquilibre à la clôture (RDC)	<p>Ajout d'un nouveau champ :            TSXMarketInst – Instructions à l'intention de la bourse permettant d'identifier certains types d'ordres            Identifiant du champ = 7739; TSX et TSXV            MarketInst = 2 (alphanumérique); aucune valeur par défaut            « CO » = Closing Offset</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ordres RDC peuvent être saisis entre 7 h et 16 h, uniquement pour les symboles admissibles aux ODC.</li> <li>• Peuvent être saisis d'un côté ou de l'autre du registre, et aucune restriction ne s'applique au volume.</li> <li>• Doivent être assortis d'un cours limite.</li> <li>• Ne contribuent pas au déséquilibre des ODC publié à 15 h 40.</li> <li>• Sont exécutés seulement s'ils contrebalancent un déséquilibre et ne sont exécutés que pendant l'attribution de clôture des ODC.</li> <li>• Leur cours est révisé selon le meilleur cours acheteur et vendeur à la TSX (TBBO) à 16 h lorsque le cours de l'ordre est plus concurrentiel que le TBBO du côté de l'ordre.</li> <li>• Sont appariés en dernier à chaque cours, après les ordres inscrits au registre continu d'ordres à cours limité (RCOCL) et les ordres cachés à cours limité.</li> </ul>
Inclusion des ordres cachés à cours limité et non fixé dans l'enchère de clôture	<p>Les ordres cachés à cours limité et non fixé inscrits au RCOCL pourront être inclus dans l'enchère de clôture. Ces ordres ne contribueront pas au déséquilibre publié à 15 h 40 et seront exécutés après les ordres visibles, mais avant les ordres RDC.</p>

<p>Retrait de la restriction relative aux lots réguliers afin de permettre la saisie d'ordres visant des lots mixtes pour certains types d'ordres.</p>	<p><b>Ordres SDL</b>  Les ordres visant des lots mixtes peuvent être saisis lorsqu'ils sont marqués IOC ou exécuter sinon annuler (FOK), et aucun changement n'est apporté à la fonction IOC actuelle.  Seule la partie régulière d'un ordre SDL marqué FOK visant des lots mixtes est admissible à la négociation.</p> <p><b>Ordres cachés</b>  La saisie d'ordres visant des lots mixtes ne sera permise que pour les ordres cachés à cours limité et non fixé marqués IOC. Toutes les autres fonctions demeurent inchangées.</p> <p><b>Ordres iceberg</b>  La fonction d'ordre iceberg demeure inchangée, mais la partie irrégulière d'un ordre iceberg visant un lot mixte ne sera actualisée qu'après l'exécution complète de la partie régulière.</p>

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Jeff Foster (416) 947-4229  
Matthew Lee (416) 947-4665  
Graham MacKenzie (416) 947-4665  
Pete Osborne +44 7555 690 996  
Jon Schneider (416) 947-4484  
Michael Tintinaglia (416) 947-6679